

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 avril 2020 à 19h30 par voie de conférence téléphonique.

Sont présents et se sont identifiés individuellement: Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Gaston Lessard, Christian Nadeau et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente à cette conférence téléphonique: Madame Claudette Aubé, directrice générale.

2020-04-01 : COVID-19

Considérant le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

À l'unanimité.

2020-04-02 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'ouvrir la séance.

À l'unanimité

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-03: LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

1.-Ouverture de la séance

2. Période de questions sur le fonctionnement

3. Lecture et approbation de l'ordre du jour

4.-Adoption des résolutions des séances du 2, 12, 16 et 23 mars 2020

5. Lecture et approbation des comptes

6. Correspondance

7. Administratif

a) Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets COVID-19

Suivi du Plan de continuité

Locaux

Employés

Réunions

b) Modification du calendrier ou du taux d'intérêt et de pénalité des versements des taxes

c) Traitement des demandes de dérogations mineures et consultations publiques

d) Adoption des politiques - Mutuelle d'assurance

e) Renouvellement assurance biens et responsabilité civile

f) Suivi de la dotation du poste de DG

g) Suivi de l'accident de travail d'Éric Blanchette

h) Offre de service pour poste d'employé municipal

i) Engagement et gestion d'un employé municipal

j) Demande de révision de salaire de l'opérateur pour l'eau potable

k) Entente de partage avec la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

8. Incendie

a) Réparation d'un véhicule d'urgence

9. Voirie

- a) Suivi des travaux de voirie
- b) Factures de CIMA+
- c) Reddition de compte travaux rang 3
- d) Avis juridique soumissions Route Sirois et Rang 5 - adjudication de la soumission
- e) Demande d'aide financière
- f) Achat d'abat-poussière
- g) Travaux de fauchage et débroussaillage
- h) Travaux de nivelage
- i) Nettoyage des regards
- j) Demande de prix pour asphalte
- k) Tonte de pelouse
- l) Réparation du tracteur
- m) Travaux conjoint Rang 1
- n) Facture des Entreprises Pascal Tanguay
- o) Factures de WSP

10. Eau

- a) Partage de ressource
- b) Étalonnage des débitmètres

11. Eaux usées

- a) Dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie

12. Loisirs

- a) Abandon du projet de regroupement des terrains de jeux
- b) Budget du terrain de jeux
- c) Achalandage de la patinoire et du camelot

13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité

14. Résolutions diverses

- a) Demande de soutien Re-Lait Montmagny-L'Islet
- b) Souper-bénéfice Centre d'entraide
- c) Adoption du plan d'intervention et facture
- d) Demande de plants d'arbres
- e) Demande de Monsieur Patrick Collin

15. Varia ouvert

- a) Suivi du dossier de Nicolas David - Plainte reçue
- b) Demande d'informations complémentaires pour programme de soutien en patrimoine bâti
- c) Formation Signalisation des travaux routiers
- d) Offre de service de Madame Julie Roy
- e) Suivi de la Chambre de Commerce (locale et Montmagny)
- f) Règlement sur les chiens dangereux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

4. APPROBATION DES RÉOLUTIONS

2020-04-04 : ADOPTION DES RÉOLUTIONS DES SÉANCES DU 2, 12, 16 ET 23 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'approuver les résolutions contenues dans les procès-verbaux du 2, 12, 16 et 23 mars 2020 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

À l'unanimité.

5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2020-04-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C2000099 à C2000124 inclusivement a été remise aux élus, il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 82 106.15\$\$ soit autorisé.

À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2020-04-05.



Claudette Aubé

6. CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

7. ADMINISTRATIF :

A- Fonctionnement et activités de la municipalité en fonction des décrets COVID-19

Suivi du Plan de continuité

Locaux

Employés

Réunions

Diverses informations et documents sont remis aux élus et qui portent sur les décrets, les services essentiels des municipalités et le maintien des services.

2020-04-06 : MODIFICATION DU CALENDRIER DU TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉS DES VERSEMENTS DES TAXES

Considérant que le règlement 2020-01 concernant l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année financière 2020 décrète le taux d'intérêt applicable aux taxes impayées à échéance et à toute autre créance impayée ainsi qu'une pénalité ajoutée au montant de toutes taxes ou créance exigible;

Considérant que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt et de pénalité différent de celui prévu par le règlement 2020-01 concernant l'imposition des taxes municipales, tarifs et compensations pour l'année 2020;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité applicable à toute somme due;

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu

-Que les taux d'intérêt et de pénalité applicables aux taxes impayées à échéance et à toute autre créance impayée en date du 1er avril 2020 soient établis à 0% par année;

-Que ce taux d'intérêt et de pénalité s'appliquent jusqu'au 30 septembre 2020.

À l'unanimité.

2020-04-07 : AVIS DE MOTION POUR AMENDER LE RÈGLEMENT 2020-01 RÉGLEMENT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Je, Christian Nadeau, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil, l'amendement du règlement 2020-1 concernant l'imposition de taxes municipales, tarifs et compensation pour l'année 2020 sera adopté et une présentation en est également faite.

2020-04-08 : TRAITEMENT DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET CONSULTATIONS PUBLIQUES

Considérant que conformément aux articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a adopté le Règlement relatif aux dérogations mineures no 05-91.

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, ledit Règlement prévoit qu'au moins 15 jours francs avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure, un avis public doit être publié indiquant notamment la date, l'heure et le lieu de la séance du conseil ainsi que la nature et les effets de la dérogation demandée, de même qu'une mention à l'effet que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT que, suivant cette procédure habituelle, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil notamment en se présentant à la rencontre publique à l'occasion de laquelle le conseil doit statuer sur la demande;

CONSIDÉRANT que le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret no 1772020 déclarant l'état d'urgence sanitaire dans le tout le territoire québécois pour une période de 10 jours, lequel état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 et est appelé à être renouvelé à nouveau;

CONSIDÉRANT que l'Arrêté ministériel no 2020-08 adopté le 22 mars 2020 prévoit que pendant l'état d'urgence sanitaire, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

CONSIDÉRANT que le , la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lot 5 761 029;

CONSIDÉRANT que suivant l'avis public publié le , tout intéressé était invité à se faire entendre par le conseil notamment à la séance du 6 avril 2020 relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible aux citoyens de se faire entendre lors de ladite séance qui doit être tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que cette demande de dérogation mineure est un acte prioritaire puisque plusieurs jours se sont déjà écoulés depuis son dépôt, que le demandeur avait une expectative qu'il soit statué sur sa demande ce jour et que le report de son traitement à une date indéterminée cause préjudice au demandeur en raison des délais qui résultent de la pandémie du COVID-19

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans les circonstances, de prévoir les modalités retenues par le conseil quant à la consultation écrite devant remplacer la consultation publique habituelle;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et adopté à l'unanimité des voix des membres du conseil :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la demande de dérogation mineure reçue le par la Municipalité concernant le lot 5 761 029 soit un acte prioritaire;

QU'il s'agit d'un acte prioritaire vu les délais déjà écoulés depuis le dépôt de la demande, le fait que le demandeur avait une expectative qu'il en soit décidé à la présente séance et les inconvénients que subirait le demandeur de son report à une date indéterminée;

QUE le conseil prévoit la procédure particulière suivante afin que tout intéressé puisse se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en lieu et place de faire part de ses observations à l'occasion de la séance publique du conseil :

- La publication, au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure et conformément à la loi qui régit la Municipalité, d'un avis public indiquant :
 - La date, l'heure et le lieu de la séance du conseil lors de laquelle le conseil entend statuer sur la demande;
 - L'immeuble affecté par la demande, en utilisant la voie de circulation et le numéro d'immeuble ou, à défaut, le numéro cadastral;
 - Les effets de la demande de dérogation mineure;
 - Les mentions suivantes :
 - Considérant l'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec qui est en cours et dont la prolongation est prévisible, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses observations par écrit au 309, 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy G0R 3Y0 ou encore par courriel à municipalitest-paul@globetrotter.net avant le 4 mai 2020 avant 15h00;
 - Le conseil prendra connaissance desdites observations avant de statuer sur la demande de dérogation mineure;
- La transmission, au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure et par tout moyen, d'une copie de cet avis public ainsi que de la présente résolution, au demandeur, au propriétaire de l'immeuble affecté ainsi qu'aux propriétaires des immeubles contigus de l'immeuble affecté. Un immeuble est réputé contigu dans la mesure où il serait contigu s'il n'était pas séparé de l'immeuble affecté par la demande par un chemin public, un chemin de fer, une emprise d'utilité publique ou un cours d'eau. La date de transmission est réputée être la date d'envoi des documents;

À l'unanimité.

2020-04-09 : ADOPTION DES POLITIQUES - MUTUELLE D'ASSURANCE

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'approuver le renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention ACCIsst et d'approuver les politiques contenues à ce renouvellement : la Politique en matière de santé et sécurité du travail, la Politique de déclaration des lésions professionnelles et la Politique d'assignation temporaire.

À l'unanimité.

E- Renouvellement de l'assurance biens et responsabilité civile

Sujet reporté.

F- Suivi de la dotation du poste de DG : Le processus est en cours.

G- Suivi de l'accident de travail d'Éric Blanchette

Dossier en cours de traitement.

H- Offre de service pour poste d'employé municipal

Quelques CV ont été reçus et sont conservés pour utilisation future selon les besoins.

2020-04-10 : ENGAGEMENT ET GESTION D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'engager monsieur Jean-François Nicol au poste d'employé municipal au taux horaire de 20\$.

À l'unanimité.

I- Demande de révision de salaire de l'opérateur pour l'eau potable

Une rencontre aura lieu avec l'opérateur de l'eau potable pour discussion sur cette demande.

2020-04-11 : ENTENTE DE PARTAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser monsieur Alain Talbot, maire à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan de mise en commun des ressources administratives des municipalités de Saint-Paul-de-Montminy et de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud tel que soumis aux élus.

À l'unanimité.

8: INCENDIE

A- Réparation d'un véhicule d'urgence

Le rendez-vous prévu en fin de mois sera probablement reporté en raison du COVID-19.

9. VOIRIE

A- Suivi des travaux de voirie

L'accotement du rang 3 a été endommagé sur une section.

2020-04-12 : FACTURES DE CIMA+

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement des factures 22003430 au montant de 1126.76\$ et 22003432 au montant de 2425.97\$ pour honoraires professionnels pour les travaux de réfection du Rang 5 et de la Route Sirois.

À l'unanimité.

C- Reddition de compte travaux rang 3

Sujet reporté.

2020-04-13 : ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DU RANG 5 ET DE LA ROUTE SIROIS

Considérant l'appel d'offres publiée dans le journal L'Die Blanche et sur SEAO pour la réfection de la Route Sirois et du Rang 5;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) entreprises ont déposé une soumission pour la réalisation de ces travaux de réfection;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées :

Firmes	Prix (ouvert le 6 mars 2020)
Excavation Gagnon et Frères inc	3 021 614.47\$
Construction Abenakis inc	2 770 277.42\$
Lafontaine	2 862 827.77\$
Les Entreprises JR Morin inc	2 542 176.58\$
Gilles Audet Excavation inc	2 703 566.76\$
MG et F	2 914 041.38\$
Martin Mercier unc	2 838 358.50\$
Les Entreprises Gilbert Cloutier	2 697 313.50\$
BML Construction (Division Sintra inc)	3 096 621.68\$

Considérant l'analyse et la recommandation de WSP pour le choix du plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que suite aux validations effectuées de la plus basse soumission reçue, le prix corrigé est établi à

2 560 561.09\$ soumis par Les Entreprises JR Morin inc;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu à l'unanimité :

QUE le mandat des travaux pour la réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang soit confié aux Entreprises JR Morin inc au montant de 2 560 561.09\$ (taxes incluses);

QUE la réalisation des travaux de réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang soit conditionnelle à la confirmation de la subvention attendue dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local - Volet Redressement des infrastructures routières locales du MTMDET;

QUE la réalisation des travaux de réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang soit également conditionnelle à l'acceptation par le Ministère de la modification des règlements d'emprunt pour la réalisation de ces travaux.

QUE le devis d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection de la Route Sirois et du 5ème Rang incluant toutes les annexes, l'offre de prix, ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

2020-04-14 : DEMANDE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉALISATION DES TRAVAUX

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montmagny a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Gaston Lessard, appuyée de monsieur Guy Boivin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux des segments 24, 25, 26 et 27 selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

À l'unanimité.

F- Achat d'abat poussière

Les 13 000 kg seront commandés au coût de 525.00\$ du 1 000 kg.

G- Travaux de fauchage et débroussaillage

Le prix sera demandé DSL Multi Services.

H- Travaux de nivelage

Le prix et conditions seront demandés à A.M.P. Excavation Inc.

I- Nettoyage des regards

Le prix sera demandé à Sani-Etchemin inc.

J- Demande de prix pour asphalte

Des invitations seront faites à diverses entreprises pour obtenir des prix pour 125 tonnes d'asphalte.

K- Tonte de pelouse

Sujet reporté.

L- Réparation du tracteur

La réparation devrait coûter plus de 11 000\$ de pièces incluant la main d'oeuvre.

M- Travaux conjoint Rang 1

La municipalité prévoit refaire des travaux dans le Rang Un et demandera la participation de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud aux mêmes conditions que l'an dernier.

2020-04-15 : FACTURE DES ENTREPRISES PASCAL TANGUAY

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 1092 au montant de 275.94\$ présentée par Les Entreprises Pascal Tanguay pour l'ouverture du chemin du casse-croûte.

À l'unanimité.

2020-04-16 : FACTURES DE WSP

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 0902475 au montant de 1 983.32\$ présentée par WSP pour la réalisation de la révision du plan d'intervention de renouvellement des conduites.

À l'unanimité.

10 : EAU

A- Partage de ressource

Le partage a débuté avec Saint-Philémon et des discussions sont en cours avec Sainte-Euphémie.

2020-04-17 : ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de faire valider les débitmètres par CWA.

À l'unanimité.

11 : EAUX USÉES

A- Dossier d'expropriation de Sylvie Lavoie

Les discussions se poursuivent pour fixer la comparution de ce dossier devant le TAQ avant l'été.

12: LOISIRS

A- Abandon du projet de regroupement des terrains de jeux

Il n'y aura pas de regroupement des terrains de jeux de la région pour l'été prochain.

2020-04-18 : BUDGET DU TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'allouer un budget de 2 000\$ pour les activités du terrain de jeux.

À l'unanimité.

C- Achalandage de la patinoire et camelot

Les informations sont déposées aux élus.

13. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Aucun sujet traité.

14. RÉOLUTIONS DIVERSES

A- Demande de soutien Re-Lait Montmagny-L'Islet

Demande non acceptée.

C- Souper-bénéfice Centre d'Entraide

Demande non acceptée.

2020-04-19 : ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET FACTURE

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro 0913056 au montant de 3 966,64\$ présentée par WSP pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et de reporter l'acceptation de ce plan d'intervention après sa présentation par la firme.

À l'unanimité.

2020-04-20 : DEMANDE DE PLANTS D'ARBRES

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu de demander des plants d'arbres auprès de l'Association forestière des Deux Rives pour distribuer aux citoyens.

À l'unanimité.

E- Demande de Monsieur Patrick Collin

Il sera répondu que la municipalité ne peut pas annuler la taxe pour les vidanges pour ne pas créer de précédent.

15. VARIA OUVERT

A- Suivi du dossier de Nicolas David - Plainte reçue

Une plainte a été reçue concernant la maison qui a été incendiée. Cette plainte a été référée à notre inspecteur en bâtiments.

B- Demande d'informations complémentaires pour programme de soutien en patrimoine bâti

La demande est transmise aux élus.

C- Formation Signalisation des travaux routiers

Cette formation peut être donnée localement avec le nombre de participants requis. L'invitation sera lancée aux municipalités avoisinantes.

D- Offre de service de Madame Julie Roy

L'offre est déposée aux élus.

E- Suivi de la Chambre de Commerce (locale et Montmagny)

Les réponses aux interrogations n'ayant pas été reçues, une rencontre sera demandée, lorsque possible, réunissant les personnes qui étaient présentes lors du début de la démarche de fermeture de la Chambre de Commerce locale.

F- Règlement sur les chiens dangereux

L'information est transmise aux élus à l'effet qu'un guide sera disponible ultérieurement pour l'adoption de ce règlement.

16 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2020-04-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de lever la séance, il est 22h15,
À l'unanimité.

Handwritten signature of Alain Talbot in black ink, written over a horizontal line.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Handwritten signature of Claudette Aubé in blue ink, written over a horizontal line.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 6 avril 2020.
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 4 mai 2020.